

**Avis sur le rapport du Conseil régional n°A.S.5
« Prise de participation de la Région Poitou-Charentes
au capital de la société Heuliez Véhicules Electriques » »**

Dans le contexte de crise financière qui s'est rapidement traduit en crise économique et sociale, le Conseil économique et social Poitou-Charentes appelait en décembre 2008 à une solidarité territoriale pour les bassins d'emplois fragilisés, avec la mobilisation de tous les acteurs publics et privés, la coordination de leurs actions et la mutualisation de leurs moyens pour rendre plus efficace l'ensemble des dispositifs à destination des entreprises et des salariés impactés par la crise.

- Le Conseil économique et social a apprécié en ce sens la mobilisation qui, depuis plusieurs mois, s'est engagée sur l'avenir de l'entreprise Heuliez qui emploie aujourd'hui plus de 1 000 salariés.

Comme ses homologues italiens ou allemands, le groupe, basé à Cerizay, est fortement touché dans son activité de constructeur automobile et s'est trouvé rapidement confronté à des difficultés de sureffectifs.

Suite au plan de sauvegarde, le groupe Heuliez a cherché des solutions de continuation de son activité et dans ce cadre, un projet avec Argentum Motors devait être concrétisé au plus tard en octobre 2008.

Suite à l'échec de cette solution, le Tribunal de commerce a conclu le 14 avril dernier à une procédure de redressement judiciaire.

En parallèle, les diverses négociations et mobilisations menées depuis janvier 2009 ont permis la recherche de solutions, autour du projet industriel de véhicules électriques, permettant de faire face au besoin de financement initialement estimé à 45 M€, couvert par 30 M€ de capital social et 15 M€ d'emprunts.

- En l'état actuel :
 - ✓ l'Etat apportera 10 M€ via le fonds stratégique d'investissements ;
 - ✓ la majorité du capital social serait apportée par des investisseurs privés ;
 - ✓ la Région (décision du 23 mars 2009) garantira 50 % du prêt de 15 M€ contracté par l'entreprise pour le développement du véhicule électrique.

Le Conseil régional propose, dans le rapport soumis pour avis au CESR et en délibération du Conseil régional du 4 mai prochain, **une prise de participation de 5 M€ au capital de la société qui porterait les projets Heuliez véhicules électriques, et demande par décret en Conseil d'Etat l'autorisation de cette prise de participation.**

Le Conseil économique et social régional,

Considérant :

- que cette proposition est en cohérence avec la mission de la Région, pilote du développement économique, qui, à cet effet, élabore un schéma régional de développement économique.
- que cette proposition s'inscrit dans l'une des 7 priorités du Conseil régional, en l'occurrence l'excellence environnementale, et dans une des filières d'émergence que veut promouvoir le Conseil régional avec le développement du véhicule électrique.
- que, comme l'a exprimé le CESR (contribution au schéma régional de développement économique notamment), un des leviers d'actions importants de la Région est bien :
 - d'accompagner significativement les différentes phases de la vie des entreprises entrant dans une filière d'excellence ;
 - de mener une politique offensive pour encourager l'émergence ou la consolidation de leaders économiques.

Approuve la proposition de la Région de participer pour 5 M€ au capital de la société portant le projet Heuliez véhicules électriques, sous les réserves suivantes :

- un plan d'affaires fiable doit être élaboré. Il doit s'appuyer sur le métier d'équipementier pour mieux assurer l'avenir de la filière véhicule électrique, car son industrialisation bute encore, et pour quelques années, sur des questions de technologies et de marché ;
- un bouclage global du tour de table financier est un préalable ;
- limiter la participation de la Région à un maximum de 15 % du capital et obtenir en contrepartie un siège au Conseil d'administration ;
- garantir à cette opération son caractère exceptionnel compte tenu du poids industriel de la société dans le nord Deux-Sèvres.

Enfin, le Conseil économique et social régional souligne la nécessité d'exprimer la solidarité vis à vis des salariés de cette entreprise et de ses sous-traitants qui pourraient être impactés par les conséquences de la situation économique qui touche l'ensemble de la filière automobile.

Il demande aux acteurs concernés de coordonner leurs actions, mutualiser les moyens humains et financiers pour rendre plus efficaces les mesures appropriées à destination des salariés de ces entreprises.

Pour sécuriser leurs parcours professionnels, la mobilisation de tous les dispositifs doit être recherchée, en premier lieu ceux de la formation et de la charte régionale automobile Poitou-Charentes leur permettant :

- de développer et/ou de consolider les compétences nécessaires au développement de nouveaux produits pour répondre aux évolutions économiques et technologiques de ce secteur d'activités ;
- de faciliter et d'accompagner les reconversions éventuelles vers d'autres secteurs créateurs d'activités nouvelles, compte tenu des évolutions en cours des modes de production.

Vote sur l'avis du CESR

(« Heuliez Véhicules Electriques »)

Adopté à la majorité

70 votants

65 pour

MM. Braud, Chartier, Delaune, Dutruc (CCI)
MM. Baguet, Drageon, Garofalo, Guénant (Medef)
M. Gris (Banques)
M. Etien (Pêche)
M. Viaud (Conchyliculture)
MM. Banlier, Doignon, Godu, Testaud (Chambres de métiers)
M. Eprinchar (UPAR)
MM. Bouvier, Guilbaud, Lebret, Rouvreau (Chambres d'agriculture)
M. P. Moinard (FRSEA)
M. Antigny (CGPME)
M. Guionnet (Cognac)
MM. Brégère, JP. Moinard (Professions libérales)
Mmes Deborde, Estournès, Quenette,
et MM. Dupire, Giraudeau, Jacquillard, Sélitzki (CGT)
Mmes Lancereau, Malka, MM. Baud, Bodet, Hérault (CFDT)
MM. Marx, Nocquet (CFE-CGC)
M. Larquey (UNSA)
M. Tournier (FSU)
M. Breton (URAF)
M. Berger (Sécurité sociale)
M. Hinérang (Caisses d'assurance maladie)
M. Vinet (Bâtiment)
M. Grémillon (URIOPSS)
M. Dorlet (Personnes âgées)
M. Vilain (Aînés ruraux)
M. Lefebvre (Parents d'élèves)
M. Martin (CRES)
Mme Thomas, M. Couillaud (Mutualité, coopération et crédit agricoles)
M. Gesson (Enseignement supérieur et recherche)
M. Marteau (CRAJEP)
M. Bonnet (Sport)
M. Levraut (Locataires)
M. Sibert (Logement)
M. Filoche (Propriété immobilière)
MM. Brie, Hortolan (Environnement)
Mme Poupard (Consommation)
M. Saizeau (CPCA)
Mme Drouet, M. Hummel, de Russé (Personnalités qualifiées)

5 abstentions

MM. Bara, Dessed, Ferchaud, Gardin, Patrac (FO)

